

Message de la Section disciplinaire compétente pour les usagers

Strasbourg, le 03/03/2026

Chers collègues,
Chers étudiants et étudiantes,

La section disciplinaire compétente pour les usagers de l'Université de Strasbourg est confrontée à une **augmentation importante des affaires de fraudes** et en particulier dans deux situations :

- Des fraudes aux examens par **l'usage d'un téléphone portable** ou une connexion à un service à distance sur un ordinateur lors d'un TP. La possession du téléphone est suffisante pour que la tentative de fraude soit constituée, il n'est pas nécessaire de prouver son utilisation.
- La **production de faux certificats** médicaux.

Il est évident que les outils disponibles actuellement peuvent inciter certains ou certaines à se laisser tenter à frauder.

Les **sanctions prononcées récemment sont des exclusions** de l'Université de Strasbourg :

- Souvent des exclusions avec sursis (donc qui ne seront effectives qu'en cas d'une deuxième fraude) pour les fraudes aux examens. Cependant, la tendance est au durcissement des sanctions avec des exclusions fermes de plusieurs mois ou des annulations non seulement de l'épreuve mais aussi de l'UE voire de plusieurs UE, car le sursis ne semble pas assez dissuasif pour empêcher la récurrence.
- En général des exclusions fermes d'un à deux ans pour les faux certificats, avec le risque associé d'une poursuite pénale pour faux et usage de faux.

La section disciplinaire encourage les équipes pédagogiques et de scolarité à **renforcer leurs surveillances et à demander systématiquement la poursuite des étudiants ou étudiantes en situation de fraude**. La section disciplinaire ne se défaussera pas de ses responsabilités, même si le nombre d'affaires augmente de manière importante. En revanche, les **délais de traitement risquent d'augmenter** fortement avec des conséquences importantes sur la poursuite des études des étudiants et étudiantes concernés.

La section disciplinaire **encourage les étudiants et étudiantes à bien considérer les risques encourus** en rapport avec les gains souvent minimes d'une fraude. Elle rappelle aussi qu'une situation de stress personnel n'est pas une excuse pour frauder et que l'Université met à disposition des étudiants et étudiantes des dispositifs d'aides sociale, psychologique ou pédagogique.

La responsabilisation de chacun est la condition du **maintien de la crédibilité des diplômes** délivrés par l'Université de Strasbourg auprès des professionnels.

Cordialement,

L'ensemble des membres enseignants et étudiants de la Section disciplinaire compétente pour les usagers.